

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 septembre 2016

CP2016_09_22
id. 2766

L'an deux mille seize le vingt sept septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme JALAISE (pouvoir à M. HENRYOT), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme DEBIAIS)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ELECTRIFICATION RURALE
PROGRAMME DÉPARTEMENTAL 2016**

Lors de sa séance du 12 et 13 avril 2016, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme, Article 2041782, Sous-Fonction 74, d'un montant de **686 021 €** au titre du programme 2016 d'Électrification Rurale.

Aujourd'hui, Monsieur le Président soumet à l'examen de la Commission permanente la répartition des crédits départementaux 2016 sur différents projets de renforcement de réseaux tels qu'ils ont été établis par le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne, au titre de l'année en cours.

Ainsi, le programme départemental 2016 retenu par le Syndicat Départemental d'Énergie (joint en annexe) s'élève à **857 526 € HT**. Il permet de procéder à des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département. Pour ce programme dit "départemental", la dotation du Conseil Départemental sera de **686 021 €**.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041782, sous fonction 74.

La situation budgétaire sera à cet effet la suivante :

- autorisation de programme	686 021 €
- engagement à ce jour	0 €
- engagement à la présente Commission	686 021 €
- disponible	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le programme de travaux ci-annexé, établi par le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne au titre des travaux de renforcement de l'exercice 2016 (programme départemental) pour un montant de 857 526 € HT ;
- Accorde à cet effet une subvention départementale d'un montant global de 686 021 € pour des travaux de renforcement de réseau sur tout le département ;

- Autorise Monsieur le Président à signer l'arrêté attributif correspondant ;
- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC